



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite donnée au rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2000

1. A la 280^e session (mars 2001) du Conseil d'administration, la commission a examiné le rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes sur les principales constatations résultant de la vérification interne des comptes et des missions d'enquête entreprises en 2000¹. Les observations et les recommandations formulées par le Vérificateur intérieur en chef des comptes sont examinées ci-après dans l'ordre dans lequel elles figurent dans son rapport.

Bureaux extérieurs

2. Les mesures correctives prises par les bureaux extérieurs pour donner suite aux constatations du Vérificateur intérieur en chef des comptes ont été étroitement contrôlées pendant toute l'année 2001. La plupart des questions soulevées par le Vérificateur intérieur en chef des comptes ont été traitées de manière satisfaisante, et les quelques recommandations restantes sont en cours de mise en œuvre.

Vérifications internes des projets de coopération technique

3. Le Bureau est conscient depuis un certain temps qu'il convient d'améliorer les systèmes d'information et les bases de données concernant la coopération technique. La question a été examinée avec le Bureau de l'informatique et des communications, et les diverses options de logiciels ont été étudiées et approfondies. Le nouveau système de rapport sur la gestion (BRIO) a été introduit au cours de la période biennale 2000-01 et a fourni à la direction un outil amélioré, actualisé et d'utilisation facile pour suivre les résultats des projets.

¹ Document GB.280/PFA/3 — Rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2000.

4. En attendant la mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégré, le Département de la coopération pour le développement met au point une nouvelle application qui fournit des outils pour améliorer le suivi et les activités de rapport et d'évaluation des projets, ainsi que pour suivre leur mise en œuvre. Cette application et la base de données fourniront également des informations sur les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que sur la situation financière des projets. Il sera possible d'avoir accès à cette nouvelle application, ainsi qu'aux modules d'entrée des données, par Internet.

Centre international de formation de Turin

5. En raison des difficultés de mise en œuvre et des erreurs de système, les fonctions relatives au classement chronologique des bilans et à la préparation automatique des lettres de rappel des montants échus ne seront pas opérationnelles avant juin 2002. Dans l'intervalle, les procédures de suivi manuelles ont été renforcées.

Actions de suivi

Assurance — Siège et terrain

6. A la suite des recommandations formulées en 1999 à l'issue de l'étude sur les systèmes d'assurance au siège et dans les bureaux extérieurs, le Bureau a mis en œuvre les recommandations du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour améliorer la couverture des risques pour le bâtiment du siège et son contenu. Les recommandations concernant la formation du personnel au siège et les procédures d'assurance des bureaux extérieurs sont actuellement examinées et il leur sera donné suite au cours de l'année 2002.

Comptes personnels — Siège et terrain

7. Toutes les recommandations formulées par le Vérificateur intérieur en chef des comptes concernant les comptes personnels ont été mises en œuvre en 2001. Les bureaux régionaux font périodiquement rapport sur la situation des comptes personnels. Une formation supplémentaire a été fournie en 2001 au personnel responsable des bureaux régionaux et aux assistants administratifs des bureaux extérieurs en Asie et dans le Pacifique, en Afrique et en Europe. Conformément aux recommandations du Vérificateur intérieur en chef des comptes, les contrôles sur les avances pour frais de voyage ont été améliorés dans les dernières révisions de la circulaire concernant les voyages et du formulaire d'autorisation de voyager.

Manuel des bureaux extérieurs

8. Les travaux considérables de mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines en 2000-01 ont retardé l'actualisation des politiques et procédures, qu'il s'agisse de la rédaction ou de la révision de circulaires concernant le personnel, de manuels ou de directives. Le Département du développement des ressources humaines donnera la priorité à ces travaux lors de la période biennale en cours.

**Caisse d'assurance pour la protection
de la santé du personnel (CAPS)**

9. Le suivi des avances et le collationnement des comptes concernant la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CPAS) est prévu dans le cadre d'un plan d'action établi par la Caisse et le Département des services financiers. Ce travail est en cours; les recherches nécessaires sont longues, notamment pour les soldes plus anciens. Les discussions entre le Département des services financiers et la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel ont permis d'améliorer les procédures et de clarifier les responsabilités, ce qui devrait éviter que les problèmes évoqués par le Vérificateur intérieur en chef des comptes ne se posent à nouveau.

10. Le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec le Vérificateur intérieur en chef des comptes concernant le suivi des recommandations actuellement mises en œuvre.

Genève, le 7 février 2002.